

# A l'hôpital comme dans les unités Inserm, la situation n'est plus tenable



## Un projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche inquiétant pour nos libertés académiques et nos conditions de travail

Les premières orientations du projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) ont été annoncées par la ministre Frédérique Vidal le 21 janvier 2020. Elles préfigurent un projet de LPPR qui ne permettra pas de sortir la recherche publique de la situation de crise dans laquelle elle s'enfonce depuis plus de 15 ans et ne répondra pas aux attentes légitimes de tous les personnels administratifs, techniciens, ingénieurs, chercheurs et enseignants-chercheurs.

**Les besoins budgétaires sont connus depuis 20 ans** : lors de la Stratégie de Lisbonne signée par la France en 2000, celle-ci s'était engagée à ce que le budget de la recherche publique atteigne 1% du PIB en 2010. En contradiction avec cet engagement, le budget stagne entre 0,75% et 0,80% depuis 20 ans et la recherche publique française décroche. Pour atteindre 1% du PIB, le budget de la recherche publique doit augmenter de **6 milliards d'euros d'ici 2022** ou de 10 milliards d'euros d'ici 2030. Sans cette programmation budgétaire, la recherche publique en France aura décroché pour longtemps sur la scène internationale. Environ 40% de cette enveloppe doit permettre de **revaloriser les rémunérations des personnels** au niveau de celles des corps équivalents de même catégorie de la fonction publique : pour les seuls enseignants-chercheurs et chercheurs, ce rattrapage nécessite un budget compris entre 1,5 et 2 milliards €. Les premières annonces budgétaires de 120 millions € consacrés à la revalorisation salariale et indemnitaire en 2021 sont donc grotesques puisque cette augmentation correspond à peine à un an d'inflation et ne compense pas le gel du point d'indice.

Le second volet d'annonces sur **l'organisation de la recherche** est alarmant. Le projet de LPPR propose de nouvelles voies de recrutements, sans accroissement du nombre de postes statutaires, avec **des tenure tracks et des CDI de mission** qui **augmenteront le nombre de chercheurs en situation précaire**. Pourtant de nombreux indicateurs montrent l'impact négatif de la précarité sur la qualité de la recherche. Le SNCS-FSU s'oppose à ces mesures de destruction du statut de la fonction publique. **Le SNCS-FSU demande** un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique avec la création de **6000 postes statutaires par an pendant 10 ans** comprenant des postes de techniciens, d'ingénieurs, d'administratifs, d'enseignants-chercheurs et de chercheurs.

Les annonces sur le **financement des laboratoires** confirment le renforcement du système de financement par appels à projets et de l'Agence nationale de la recherche (ANR), ainsi que le retour de l'évaluation sanction des laboratoires par le HCERES, basée sur la notation, comme celle de l'ex-AERES que le milieu scientifique avait rejetée. Cette orientation du financement des laboratoires est en totale contradiction avec les aspirations des personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) et un fonctionnement efficace de la recherche. **Le SNCS-FSU demande que les établissements de l'ESR reçoivent des dotations annuelles leur permettant de financer leurs charges structurelles et leurs activités de recherche.**

**Décrochage du budget de la recherche, sous-valorisation des rémunérations, instabilité des contrats de travail et du financement de la recherche, compétition stérile, perte de temps, conditions de travail difficiles, renforcement du pilotage de la recherche...**

**La situation de la recherche publique se dégrade depuis plus de 15 ans.**

**Les personnels de l'ESR sont à bout.**

**La recherche publique française a besoin en urgence d'une autre loi.**

**Le SNCS-FSU rappelle que le renforcement de l'emploi statutaire et du financement des laboratoires par dotations de base est essentiel pour favoriser la créativité, la prise de risque et la recherche à long terme.**

## Un plan Hôpital largement insuffisant pour résoudre la crise

Il n'y a plus assez de place, de temps, de lits et de personnels pour prendre soin des patients. D'année en année, les budgets des hôpitaux publics sont en diminution. Les difficultés rencontrées par l'hôpital public sont liées principalement à deux décisions : une loi qui a instauré un pouvoir unique à l'administration hospitalière, indépendant des médecins et des soignants, et la généralisation de la sous-tarifcation des actes complètement déconnectée de la réalité du terrain.

Dans son **plan hôpital**, le gouvernement prévoit 1,5 milliard € de financement en plus sur trois ans, dont 300 millions ajoutés à la trajectoire financière de 2020, la reprise par l'État d'un tiers de la dette hospitalière, soit 10 milliards €, une série de nouvelles primes, ainsi qu'une réforme du statut des médecins qui travaillent à l'hôpital.

Pourtant, de Rennes à Marseille, Paris ou Caen, **plus de 600 médecins** chefs de service, responsables d'unité fonctionnelle, présidents et élus de CME et de CMEL, responsables de pôles, ou de départements médico-universitaires **ont démissionné** de leur fonction administrative.

Ils estiment avec le collectif inter-hôpitaux que ces mesures sont largement insuffisantes et réclament un plan qui permette : 1) Une augmentation du **budget hospitalier** à hauteur de l'augmentation des besoins et des charges (au minimum de 4%), 2) Une augmentation significative des **salaires des personnels hospitaliers** avec comme objectif la moyenne des salaires des pays de l'OCDE pour des postes équivalents (augmentation immédiate de 300 euros nets mensuels pour tous les personnels non médicaux), 3) L'arrêt des fermetures de lits d'hospitalisation et **l'ouverture de lits** dans les services où il existe des besoins, notamment pour l'aval des urgences et l'aval des soins aigus avec embauche des personnels nécessaires, 4) L'intégration et l'association des usagers et des soignants aux **décisions et projets de soins**, pour créer de réels partenariats.

**Le SNCS-FSU appelle à participer à la nouvelle manifestation  
des personnels hospitaliers et des usagers prévue le 14 février 2020.**

**Trajet Necker>Cochin>Pitié Salpêtrière**

**Rassemblement à 12h (M° Duroc) pour un départ à 14h**

## Un projet de réforme des retraites qui est une attaque d'ampleur contre les solidarités collectives

Le SNCS-FSU défend le code des pensions, lui-même lié au statut des fonctionnaires. La progression dans une grille est une garantie statutaire, évitant d'avoir à négocier de gré à gré avec son supérieur une augmentation comme dans le privé ; les missions de service public nécessitent cette indépendance. La prise en compte de points sur l'ensemble de la carrière reviendra à prendre en compte la rémunération moyenne de toute une carrière, salaires et primes. Comme les rémunérations des débuts de carrière sont particulièrement faibles, notamment dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, le calcul basé sur la rémunération moyenne et non plus les six derniers mois se traduira par **une forte baisse des pensions**. D'autant plus, que les périodes de chômage, de maternité et paternité risquent d'être très mal prises en compte, et les périodes de post-doctorat à l'étranger ne seraient toujours pas prises en compte, diminuant *de facto* les temps de cotisation. Par ailleurs, la diminution drastique de la cotisation « employeur » de l'Etat, prévue dans le projet, aurait des conséquences dramatiques sur le niveau des retraites futures.

Pour les **générations nées entre 1960 et 1975**, un système de malus serait mis en place en fonction d'un âge d'équilibre qui serait de 64 ans en 2027. Cet âge évoluerait année après année, pouvant aller bien au-delà de 64 ans, en fonction de l'évolution de l'espérance de vie. Pour les **générations nées à partir de 1975**, un système par points s'appliquerait : les pensions ne seraient plus calculées en référence à un meilleur salaire (que ce soient les six derniers mois dans le public ou les 25 meilleures années au régime général) mais varieraient en fonction d'une valeur du point impossible à connaître à l'avance. La retraite par points, c'est une solidarité mise à mal pour favoriser les assurances individuelles et la capitalisation ! C'est un système injuste qui pénalisera tous les salariés !

Le SNCS-FSU défend un système de retraite équitable pour toutes et tous dans les secteurs public et privé. Cela signifie que pour un travail équivalent, nous voulons : **une retraite correcte** du même niveau dans le public et le privé et **identique que l'on soit un homme ou une femme**, une retraite **solidaire** basée sur la répartition qui tient compte de la pénibilité et protège les plus fragiles, une retraite qui tient compte de la durée de vie en bonne santé.